



Il y a des coïncidences troublantes parfois. Samedi dernier, j'ai été au cinéma, pour une fois que j'en avais le temps, pour voir le dernier film de Robert Guédiguian, L'Armée du crime. Au passage, un film fort, dont on ne ressort pas indemne, sur l'engagement de ces jeunes immigrés ou fils d'immigrés qui se sont battus pour une certaine idée de la France autant que pour construire le socialisme. Un ami m'avait montré, quelques jours plus tôt, ce qui doit être l'avant-dernier numéro du magazine L'Histoire où se côtoyaient au sommaire une critique du film de Guédiguian et un dossier sur la délation entre 1940 et 1944. Jusque là, «rien qui justifie une note de blog», vous me direz. Sauf que !

Sauf que lundi, que lis-je dans la presse? Le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) en Essonne appelle les citoyens de mon département à la délation anonyme par Internet ! Après avoir vu L'Armée du crime et repensé à ce dossier dans L'Histoire, vous comprendrez que ça m'a fichu un coup ! Pour certains, «dénoncer toute infraction et comportement dangereux ou illicite», selon les termes du DDSP relève du civisme. Sauf que l'anonymat ne constitue pas une garantie de fiabilité et de sérieux en la matière. Je partage assez l'avis du syndicat Alliance, pourtant guère marqué à gauche, qui évoque le problème de fiabilité de l'information. Dans un interview accordée à l'Agence France-Presse, son secrétaire général Jean-Claude Delage explique : «Je ne vois pas comment nos collègues pourront faire pour trier les bonnes des mauvaises informations ainsi recueillies». Et d'ajouter qu'il craint une «impression de réinstaller la police de Vichy».

C'est clair, lorsqu'on se replonge dans le dossier de L'Histoire, qui tombe fort à propos : la délation a toujours plutôt servi à des règlements de compte personnels, à assouvir des basses mesquineries, des jalousies tragiques... Sous couvert de «civisme» évidemment ! Je ne vais pas m'étendre, j'ai la nausée de voir qu'un fonctionnaire de la République puisse utiliser de telles méthodes.



~~Il s'agit d'un lien vers un document qui a été supprimé. Le lien est maintenant inactif.~~